

**Cabinet d'avocats la SCP Interbarreaux
VIAUD, REYNAUD, BLIN, LION
à LISIEUX 78, rue du Général Leclerc
site du cabinet d'avocats www.vrbl.fr**

**VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER
Au plus offrant et dernier enchérisseur**

**A LA BARRE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LISIEUX, Cour Matignon
Le JEUDI 28 FEVRIER 2019 à 9 H 00**

**UN APPARTEMENT DE 56.55 m²
25 rue des Lais de Mer et 2 Rue Malandin
Résidence L'Océanide
Commune de BENERVILLE SUR MER (Calvados)**

dans un ensemble en copropriété, cadastré Section A N°1073, pour une contenance de 0ha 09a 02ca et Section A N°1075, pour une contenance de 0ha 00a 58ca, soit une contenance totale de 0ha 10a 04ca, formant les lots 105, 108, 118 de la copropriété, situé au rez-de-chaussée et sous-sol, comprenant une entrée, une cuisine avec séjour, un dégagement, une chambre avec salle de douche, une salle de séjour, un dégagement, un WC, une chambre et une salle de bain, une chambre avec pièce contiguë
- un emplacement de parking extérieur
- jouissance exclusive d'une partie de la terrasse et du jardin

CONDITIONS D'OCCUPATION : occupé à titre de résidence principale par le gérant de la SCI propriétaire et son épouse



Visite organisée sur place par la SELARL LEROY et BLAIS, Huissier de Justice à TROUVILLE SUR MER, le **mercredi 13 février 2019 de 10h30 à 11h30.**

L'adjudication aura lieu le JEUDI 28 FEVRIER 2019 à 9 H 00 à l'audience du Tribunal de Grande Instance de LISIEUX, au Palais de Justice de ladite ville, Cour Matignon

Aux requête, poursuites et diligences de :

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE L'OCEANIDE dont le siège est 25 rue des Lais de Mer 14910 BENERVILLE SUR MER représenté par son Syndic en exercice la SARL AGEMO dont le siège est à TROUVILLE SUR MER 1, rue du Général de Gaulle, ayant pour avocat la SCP Interbarreaux VIAUD, REYNAUD, BLIN, LION, avocats susnommés

Il sera procédé auxdits jour, heure et lieu ci-dessus à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un lot des biens ci-dessus désignés.

MISE À PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Lisieux où toute personne peut, sans frais, en prendre connaissance, ainsi qu'au cabinet de l'avocat sus nommé, les biens ci-dessus désignés seront mis en vente sur la mise à prix de :

VINGT CINQ MILLE EUROS – 25 000 €

frais préparatoires payables en sus et sans diminution de la mise à prix ci-dessus

Pour tous renseignements, s'adresser au cabinet de la SCP Interbarreaux VIAUD, REYNAUD, BLIN et LION, avocats susnommés poursuivant la vente dont il s'agit Tél. : 02.31.62.20.46. **et se rendre sur le site du cabinet d'avocats www.vrbl.fr, ainsi qu'au greffe du Tribunal de Grande Instance de LISIEUX où est déposé le cahier des conditions de vente.**

Nota. - les enchères, d'un minimum de 200 €, seront reçues par ministère d'avocat exerçant près le Tribunal de Grande Instance de LISIEUX. Un chèque de banque représentant 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3 000 €, libellé à l'ordre du Trésorier de l'Ordre du Barreau de Lisieux est obligatoire pour porter les enchères

Fait et rédigé à LISIEUX par Maître Marc REYNAUD avocat, le 11 janvier 2019